



CONSEIL DE TUTELLE

Vingt-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 19 juillet 1961,
à 15 h 15

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale (fin)	227
Clôture de la session	227

Président: U TIN MAUNG (Birmanie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Birmanie, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale (T/L.1036 et Add.1 et 2) [fin]

[Point 18 de l'ordre du jour]

1. M. RASGOTRA (Inde) déclare que sa délégation appuiera l'adoption du texte proposé au paragraphe 2 du document T/L.1036/Add.1 en vue de l'ajouter à l'aperçu de la situation dans le Territoire, figurant dans le document T/L.1017 et Add.1^{1/}. Cependant, il propose d'insérer dans ce nouveau paragraphe une note en bas de page pour indiquer où se trouvent les observations auxquelles il est fait allusion dans la dernière phrase.

2. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que, lors d'une séance précédente, le représentant de l'Inde a suggéré que, dans le chapitre concernant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les paragraphes reproduisant l'intervention du représentant de l'URSS soient mis au passé ou entre guillemets. A son avis, il conviendrait de citer cette intervention entre guillemets, afin d'indiquer clairement qu'il s'agit d'une reproduction littérale des propos du représentant de l'URSS.

La proposition des Etats-Unis est adoptée.

Par 12 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de rapport (T/L.1036 et Add.1 et 2), tel qu'il a été modifié à la dernière et à la présente séance, est adopté.

Clôture de la session

3. Le PRÉSIDENT constate qu'après une session d'un peu plus d'un mois et demi, le Conseil de tutelle a

^{1/} Publié ultérieurement dans le document A/4818, p. 26, par. 30.

terminé avec succès l'examen d'un ordre du jour assez chargé, dans une atmosphère qui a été le plus souvent de collaboration cordiale, bien que des heurts se soient parfois produits entre des personnalités ou des idéologies. Selon le Président, c'est là un heureux signe qui indique que le Conseil est plein de dynamisme malgré sa composition irrégulière. Ceux qui ont pris une part active aux travaux du Conseil ne peuvent qu'être satisfaits des efforts sincères qui ont été faits pour que le régime international de tutelle fonctionne conformément aux buts et principes de la Charte.

4. Les circonstances présentes revêtent une signification toute particulière pour la délégation birmane, car cette vingt-septième session est la dernière session ordinaire du Conseil de tutelle à laquelle elle participera. Au cours des six années pendant lesquelles la Birmanie en a été membre, le Conseil de tutelle a accompli de nombreuses réalisations. En Afrique, plusieurs territoires sous tutelle sont parvenus au but fixé dans la Charte et, au cours des prochains mois, deux territoires sous tutelle d'Afrique orientale et un territoire du Pacifique accèderont à l'indépendance. Après avoir siégé au Conseil pendant près de quatre ans, le Président se sent en droit de dire qu'en dépit de certaines faiblesses, le régime international de tutelle a fonctionné de façon satisfaisante.

5. Le Président se souviendra avec plaisir de la collaboration cordiale et courtoise de tous les membres du Conseil et des efforts inlassables qu'ils ont faits pour servir une grande cause humanitaire. Il a toujours soutenu que le Conseil de tutelle doit être une sorte de centre où la situation dans les territoires sous tutelle est examinée à fond et sans parti pris et où des solutions doivent être cherchées d'une manière pacifique à leurs problèmes par des personnes particulièrement qualifiées, selon les termes du paragraphe 2 de l'Article 86 de la Charte. Les principes fondamentaux qui doivent guider les débats du Conseil doivent être une complète objectivité et le triomphe de la raison et de la sagesse sur la passion et les sentiments. Le Président a la conviction que tous les membres du Conseil de tutelle se sont consciencieusement acquittés de cette obligation.

6. Il est à peine nécessaire de rappeler aux membres du Conseil que la situation dans au moins deux des territoires sous tutelle du Pacifique va longuement retenir l'attention de l'Assemblée générale, à la Quatrième Commission. En tant que membre de cette commission, le Président attendra avec intérêt les résultats d'une étroite collaboration entre les autorités administrantes et les habitants des territoires sous tutelle. Il est maintenant certain que le Tanganyika et le Samoa-Occidental accèderont respectivement à l'indépendance le 9 décembre 1961 et le 1er janvier 1962. L'un de ces territoires est déjà assuré d'un siège à l'ONU; l'autre décidera peut-être plus tard de demander d'en faire partie.

7. Les autorités administrantes, qui ont la charge d'assurer le progrès rapide des peuples dépendants, dans les territoires sous tutelle, et de les conduire à la liberté et à l'indépendance, doivent poursuivre sans relâche leurs efforts pour s'acquitter des obligations qu'elles ont assumées en vertu de la Charte. Etant donné la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale], les puissances coloniales seraient bien avisées d'adapter rapidement leur politique aux circonstances nouvelles et au rythme de l'évolution actuelle. Le Président les engage à établir des plans et à fixer des délais pour l'émancipation et l'indépendance complètes de ces peuples, sans attendre qu'une situation dangereuse n'apparaisse.

8. Au nom de la délégation birmane, le Président exprime ses remerciements et sa gratitude aux représentants des institutions spécialisées et au personnel du Secrétariat qui ont apporté un si grand concours au Conseil dans ses travaux.

9. Le Président rend également hommage à M. Bingham, membre de la délégation des Etats-Unis et Vice-Président du Conseil de tutelle, qui a rempli avec compétence les fonctions de président lorsque le Président se trouvait empêché.

10. M. RASGOTRA (Inde), parlant au nom des délégations de la République arabe unie et de l'URSS ainsi que de sa délégation, rend hommage au Président pour la sagesse, l'équité, l'objectivité et la patience avec lesquelles il a présidé les séances du Conseil. Depuis que la Birmanie a été membre du Conseil, U Tin Maung a visité presque tous les territoires sous tutelle et il était donc très à propos que la dernière session à laquelle la Birmanie participe soit présidée par lui.

11. Cette session a été particulièrement marquante; le Conseil a examiné pour la dernière fois les problèmes de deux territoires sous tutelle — le Tanganyika et le Samoa-Occidental. Ces deux territoires, de même que le Cameroun sous administration du Royaume-Uni ne seront bientôt plus de la compétence du Conseil, et ce fait seul a donné à la session une signification particulière.

12. L'événement le plus exaltant de la session a peut-être été la présence de M. Julius Nyerere, grand homme d'Etat africain; il a été réconfortant de l'entendre dire que le Conseil, pendant toutes ses années de travail, s'est acquitté de ses fonctions avec une grande conscience.

13. M. Rasgotra exprime les remerciements de sa délégation aux autres membres du Conseil, notamment ceux qui ont participé aux travaux des Comités, ainsi qu'aux institutions spécialisées, au Président et au Secrétariat.

14. M. DIEZ DE MEDINA (Bolivie) rend hommage au Président, à qui est dû, pour une bonne part, le succès des travaux de la session. Il exprime également les remerciements de sa délégation au Vice-Président et au Secrétariat.

15. Il espère que le Conseil poursuivra son œuvre, qui est d'une grande utilité pour les peuples des territoires sous tutelle.

16. M. KIANG (Chine) félicite et remercie le Président, le Vice-Président, les représentants des institutions spécialisées et le Secrétariat.

17. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni), parlant au nom des délégations australienne, belge et néo-zélandaise, aussi bien que de la sienne, loue la dignité du Président, sa modération et sa calme autorité, qui l'ont profondément impressionné. Il est vrai, comme l'ont dit des représentants plus expérimentés, que les travaux du Conseil ont été couronnés de succès. Comme le représentant du Royaume-Uni l'a fait observer il y a quelques jours (1171^{ème} séance), sur les 22 millions et demi d'habitants des territoires sous tutelle au moment de la création du régime international de tutelle, 21 millions auront accédé à une pleine indépendance en 1962. La délégation du Royaume-Uni se réjouit de ces progrès et sir Hugh Foot est convaincu que les autres membres du Conseil tiendront à souhaiter un complet succès aux autorités administrantes dans l'accomplissement de leur tâche.

18. Sir Hugh Foot est venu à l'ONU avec une foi profonde dans l'Organisation et particulièrement dans les nouvelles nations, qui pourront peut-être sauver le monde. Il se félicite d'avoir commencé par siéger au Conseil de tutelle, et en particulier sous la présidence de U Tin Maung, plutôt que dans l'atmosphère plus tumultueuse de la Quatrième Commission et de l'Assemblée générale.

19. Il rend hommage au Vice-Président, aux représentants des institutions spécialisées et à tous les membres du Secrétariat qui ont aidé le Conseil dans ses travaux.

20. M. MONTERO DE VARGAS (Paraguay) fait observer que son pays cessera d'être membre du Conseil de tutelle en décembre 1961. Pendant la durée de son mandat sa délégation a fait tout son possible pour coopérer aux travaux du Conseil. Depuis que le Paraguay est entré au Conseil, plusieurs territoires sous tutelle ont accédé à l'indépendance et, dans quelques mois, le Tanganyika, le Ruanda-Urundi et le Samoa-Occidental cesseront aussi d'être des territoires sous tutelle. M. Montero de Vargas exprime les meilleurs vœux du peuple et du gouvernement du Paraguay pour le succès, le progrès et la prospérité de ces nouvelles nations. Sa délégation est très satisfaite de savoir que, lorsqu'elle se retirera du Conseil, il ne restera que trois territoires sous tutelle — la Nouvelle-Guinée, Nauru et les Iles du Pacifique. M. Montero de Vargas espère que ces trois territoires accèderont bientôt, eux aussi, à l'indépendance. Il remercie tous les membres du Conseil de la coopération qu'ils ont accordée à sa délégation.

21. Il rend hommage au Président, au Vice-Président, aux représentants des institutions spécialisées et au Secrétariat.

22. Lorsqu'il aura cessé de faire partie du Conseil, le Paraguay n'en continuera pas moins à suivre avec intérêt ses travaux, qui font honneur aux Nations Unies.

23. M. DE CAMARET (France) félicite le Président de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil et exprime les regrets de sa délégation de savoir que la Birmanie, de même que plusieurs autres pays, doivent bientôt quitter le Conseil. Il rend hommage au Vice-Président, aux représentants des institutions spécialisées et aux membres du Secrétariat qui ont collaboré avec le Conseil.

24. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Président et les autres membres du Conseil des observations flatteuses qu'ils ont faites sur ses services en qualité de vice-président; vu la conscience

avec laquelle le Président a rempli ses fonctions, ces services ont été très modestes.

25. Il suggère incidemment que le Conseil envisage dans l'avenir de modifier le règlement intérieur de façon que le Vice-Président, comme le Président, puisse faire exprimer les vues de sa délégation par un autre porte-parole quand il préside.

26. En tant que représentant d'une autorité administrante, M. Bingham se félicite des nombreuses observations utiles faites par les autres délégations pendant les débats. Il regrette que les délégations de la Birmanie, du Paraguay et de la République arabe unie siègent au Conseil pour la dernière fois et il est certain de se faire l'interprète des autres autorités administrantes en remerciant ces délégations de leur dévouement, de leur ardeur à la tâche et de leurs services comme membres du Conseil et de missions de visite.

27. Il remercie les membres des comités de rédaction et du Comité permanent des pétitions, ainsi que les représentants des institutions spécialisées et le Secrétariat.

28. Après avoir siégé pendant une session au Conseil de tutelle et une partie de session à l'Assemblée

générale, il souhaiterait que plus de Membres de l'ONU puissent participer aux travaux du Conseil, ou du moins les observer, car ils constituent un exemple de grand dévouement sans but politique.

29. Le Conseil était certain, en élisant le Président, qu'il apporterait à sa tâche sa grande compétence et sa compréhension et présiderait aux délibérations avec dignité, patience, impartialité et bonne humeur. Ces espoirs n'ont pas été déçus. Pendant la session, le Président a fait preuve d'un haut degré de dévouement à la tâche et d'efforts sincères pour servir les intérêts des peuples des territoires sous tutelle.

30. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non autonomes) remercie le Président, le Vice-Président et les autres membres du Conseil de l'éloge qu'ils ont fait du travail de ses collègues du Secrétariat.

31. Le PRESIDENT remercie tous ses collègues des paroles aimables qu'ils ont prononcées à son adresse.

32. Il prononce la clôture de la vingt-septième session du Conseil de tutelle.

La séance est levée à 16 h 35.

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.

Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. I.

AUTRICHE

Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.

B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sari, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan. The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Librería Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Librería Científica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Premsa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiera, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.

ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augsgtstg. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1, TCHÉCOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia. Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjižica, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb. [61F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).